

Prix du service d'aide à domicile - Grille de pré-sélection

La pré-sélection des actions envoyées par les CCAS/CIAS dans le cadre de leur participation au Prix du service d'aide à domicile, est effectuée par les membres de la délégation générale de l'UNCCAS selon la grille d'évaluation suivante :

Critères	Note sur 5
Capacité à répondre à de nouveaux besoins	
Resserrement du lien social	
Participation des bénéficiaires à la définition des objectifs et évaluation par ces mêmes bénéficiaires	
Pérennité de l'action	
Existence d'une démarche d'amélioration de la qualité	
Repérage d'autres problématiques sociales des bénéficiaires	
Originalité (dans la méthode, le territoire choisi, la recherche de moyens...)	
Possibilité d'être transposé ailleurs	
Diagnostic préalable de la situation	
Objectifs initiaux atteints	
Nombre de bénéficiaires atteints par rapport à la cible	
Implication du CCAS (simple coordination ou réalisation concrète par les agents, financement, nombre d'agent, autres services,...)	
Partenariat avec les acteurs locaux, intégrant ou pas des financements	
Qualité de l'évaluation	
Lisibilité et clarté du dossier	
Note finale (moyenne des 15 critères) :	

L'action ne doit pas forcément comporter l'ensemble des critères de cette grille. Par exemple, une action qui ne comporte pas de volet évaluation peut tout à fait concourir au Prix du service d'aide à domicile.